

Le 2 5 OCT. 2023

## DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service Affaires Juridiques- Assurances

N/réf: CR/ AG 2023/19

Dossier suivi par Camille ROBERT

Tél.: 02 44 09 26 90

Obiet : Recours gracieux Permis de construire 4909922C0243

Monsieur et Madame Patrice NEVEU 21 rue Emile Grasset 49300 CHOLET

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier reçu en mairie le 06 septembre 2023 par lequel vous sollicitez le retrait du permis de construire numéro PC 49099 22 C0243 en date du 10 juillet 2023, délivré à la Société NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUES ayant pour objet la réalisation de 100 logements sous la forme de 4 unités d'habitations collectives ainsi que deux maisons individuelles.

Ce permis de construire étant conforme aux règles d'urbanisme en vigueur, j'ai le regret de ne pas pouvoir donner une suite favorable à votre requête.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier, auprès du Tribunal Administratif de Nantes – 6 allées de l'Ille Gloriette – 44000 NANTES ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation l'Adjoint en charge des contentleux et pré-contentieux Frédéric PAVAGEAU